

Visite de la délégation de la Cour constitutionnelle au siège de la Cour constitutionnelle jordanienne et signature d'un mémorandum d'entente

le membre de la Cour constitutionnelle, M. Amar Boudiaf, a souligné l'importance d'intensifier la coopération entre les deux cours constitutionnelles algérienne et jordanienne et de fournir un cadre approprié pour une future coopération institutionnelle.

Il a évoqué l'histoire de la justice constitutionnelle algérienne en plusieurs étapes, depuis trois décennies jusqu'à la création de la Cour constitutionnelle, qui s'est dotée de larges prérogatives lui conférant le rôle d'épine dorsale de l'État de droit.

Les deux parties ont exprimé l'importance des rencontres conjointes pour renforcer le dialogue constructif entre les Cours constitutionnelles arabes, afin de se tenir au courant des nouvelles idées au sein de la justice constitutionnelle.

A l'issue de cette rencontre, les deux parties ont signé un mémorandum d'entente pour le renforcement des relations de coopération et de l'échange d'expériences entre la Cour constitutionnelle et la Cour constitutionnelle jordanienne dans le domaine de la justice constitutionnelle.

<https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2023/06/JORDANIE.mp4>

<https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2023/06/Jordanie1.mp4>